

La biodiversité en forêt



La forêt garantit l'essentiel de notre eau potable. © Plan Biodivers

Les forêts recouvrent un tiers du territoire suisse. Elles abritent plus de la moitié des espèces connues dans notre pays, soit près de 30 000. Grâce à des dispositions légales ciblées, mais aussi à la compréhension des besoins liés à la biodiversité de la part de nombreux sylviculteurs et propriétaires de forêts, la situation y est nettement meilleure que dans d'autres milieux naturels. Des lacunes subsistent toutefois ainsi que d'importantes différences régionales. On trouve par exemple encore, en de nombreux endroits, des forêts commerciales uniformes. L'Initiative biodiversité contribue à concilier la production de bois et la biodiversité en forêt.

Ensemble pour une forêt saine, diversifiée et résiliente

La qualité écologique de la forêt s'est améliorée au cours des dernières décennies et, globalement, ce biotope se trouve en meilleur état que d'autres milieux naturels. La diversité structurelle y croît et la forêt rajeunit de manière de plus en plus naturelle.

Bien que la part de bois mort – importante pour la biodiversité – soit en augmentation, l'objectif concernant l'offre et la qualité du bois mort n'est pas atteint. Sur le Plateau et dans le Jura par exemple, même pour les espèces traditionnelles de ce biotope, le vieux bois et les phases de décomposition font défaut en beaucoup d'endroits. Les arbres-habitats, qui offrent un refuge à de nombreux organismes vivants, ne sont que rarement présents. De nombreuses forêts disposent de réserves de bois très importantes et sont si denses que les espèces qui ont besoin de lumière et de chaleur ne trouvent pas de milieux naturels appropriés en suffisance.

Les objectifs et les mesures en faveur de la biodiversité forestière élaborés conjointement par Forêt suisse, la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC), les organisations environnementales et l'OFEV en 2015, ne sont souvent pas encore réalisées. La mise en œuvre de l'Initiative biodiversité peut y remédier, en fournissant les moyens nécessaires.



Faits et chiffres

- › Les forêts recouvrent un tiers du territoire suisse. La surface forestière est protégée et ne doit pas être réduite .
- › La Suisse compte quelque 250 000 propriétaires forestiers. Parmi eux, 244 000 sont des propriétaires privés et environ 3500 des propriétaires publics .
- › La forêt suisse est particulièrement diversifiée (avec de grandes différences régionales), tant en ce qui concerne la biodiversité, que la topographie, la surface forestière, les réserves forestières, l'exploitation du bois, l'entretien et l'infrastructure.
- › La forêt est fortement impactée par le réchauffement climatique et les changements rapides qui en découlent. Avec une biodiversité plus élevée, les forêts suisses résisteront mieux au réchauffement climatique et aux différents facteurs externes.



Outre la production de bois, l'entretien des chemins fait également partie des travaux forestiers.

© Plan Biodivers

Le rôle de la forêt pour la biodiversité et l'être humain

- › Un peu plus de la moitié des 56 000 végétaux, animaux, champignons et bactéries présents dans notre pays dépendent, d'une façon ou d'une autre, de l'habitat forestier. Nombre de ces espèces ont besoin de vieilles forêts et il n'en reste que très peu en Suisse.
- › Grâce aux différences climatiques et géologiques, les forêts suisses présentent une grande diversité d'associations végétales : on en distingue plus de 100.
- › La forêt joue un rôle majeur dans le filtrage de l'eau potable. Les sols forestiers représentent d'importants réservoirs d'eau.
- › La forêt offre un espace de détente et de tranquillité.
- › Elle fournit du bois.
- › Chacun peut profiter de forêts biologiquement diversifiées et de la biodiversité forestière.

Gestion pour l'homme et la nature

La loi suisse sur les forêts stipule que la forêt doit être gérée de manière durable. Une sylviculture proche de la nature met en avant la multifonctionnalité de la forêt. Un élément important en est la préservation du milieu naturel forestier pour la faune et la flore. Dans ce cadre, des mesures spécifiques sont nécessaires pour promouvoir la biodiversité en forêt, qu'il s'agisse de

favoriser différentes associations d'arbres, de laisser des peuplements de vieux arbres, d'assurer la présence de bois mort ou de promouvoir des espèces spécifiques. La plupart de ces mesures peuvent être combinées avec l'exploitation du bois. Une forêt saine et stable présente toutes les phases du développement forestier. En outre, les forêts claires et humides doivent être préservées.

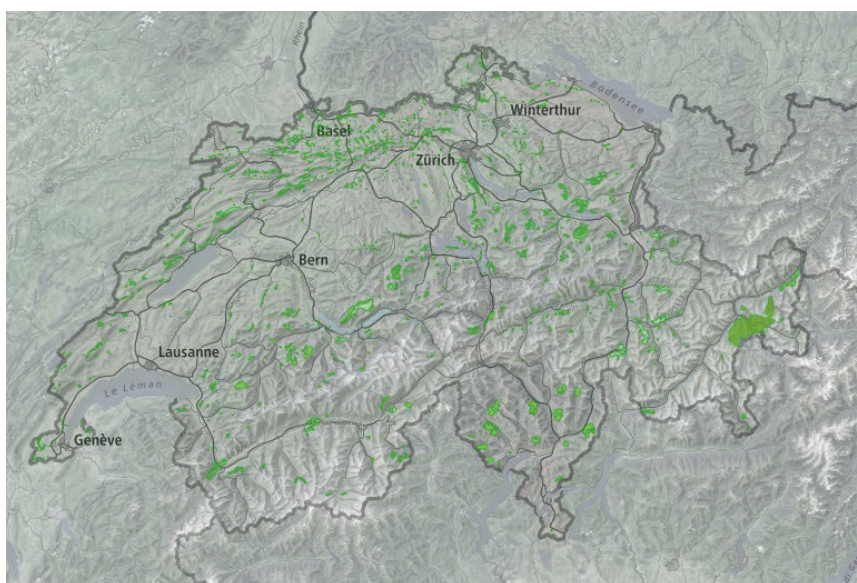
Faits et chiffres

Réserves forestières – forêts naturelles et forêts gérées

Conformément à la politique forestière de la Confédération, les cantons ont dû délimiter « une part appropriée de surfaces » en tant que réserves forestières afin de préserver la diversité de la faune et de la flore. La dénomination « réserve forestière » ne signifie pas qu'aucune intervention n'est possible. Ce n'est que sur une petite partie des réserves forestières, baptisées « réserves forestières naturelles », que l'on renonce à intervenir ; elles jouent un rôle déterminant pour la dynamique naturelle de la forêt.

Les « réserves forestières spéciales » sont gérées de manière ciblée afin de promouvoir la biodiversité ; elles servent notamment à préserver des habitats spécifiques (p. ex. les forêts claires qui abritent des espèces aimant la chaleur et ayant besoin de lumière) au moyen de l'exploitation du bois. Les réserves forestières peuvent donc également fournir du bois suisse.

En Suisse, à peine 7,3% de la surface forestière, soit 2,3% du territoire national, servent aujourd'hui de réserve forestière. Et à peine plus de 1% est protégée en tant que forêt naturelle.



Réserves forestières en Suisse (2024)
© Swiss Topo, OFEV et cantons

Potentiel d'exploitation durable

Dans les forêts suisses, le bois croît d'environ 11 millions de m³ par an. Cela correspond à la consommation moyenne du pays.

Sans surexploiter la forêt, 7 à 8 millions de m³ pourraient être abattus en Suisse, selon les données de la Confédération. Mais seuls 5,2 millions sont récoltés dans notre pays et commercialisés, ou partiellement exportés. Le reste de la consommation est importé : à l'étranger, la transformation du bois est meilleur marché qu'en Suisse.

Il serait possible d'augmenter la part de bois suisse si sa vente croissait à l'intérieur du pays. Il en résulterait ainsi une forêt riche en structures et diversifiée en termes d'âge ; à quelques exceptions près, il faut renoncer aux coupes à grande échelle, tout en gardant à l'esprit que les travaux de bûcheronnage doivent tenir compte des périodes de reproduction et de mise bas.

De bonnes solutions

Les forêts récompensées par le « Prix Binding pour la forêt » montrent qu'il est possible de concilier exploitation forestière et protection de la nature, tout en offrant un espace de détente à la population.

Commune de Boudry | Neuchâtel

Les propriétaires de ces forêts, huit communes politiques et une paroisse, sont parvenus à favoriser de manière remarquable la diversité des espèces dans leurs forêts. Une surface égale à la moitié d'un terrain de football héberge 15 essences différentes. Sur l'ensemble de la forêt, qui s'étend sur le territoire de huit communes, se rencontrent même 40 essences différentes, dont certaines rares, telles que l'alisier torminal, l'alisier blanc, l'érable à feuilles d'obier et le pommier sauvage. Les bois morts laissés sur le sol ou les vieux arbres protégés sont des habitats de valeur pour de nombreux insectes, champignons et oiseaux, tels que le pic mar menacé. Quinze pour cent de la surface des forêts font partie de la réserve naturelle cantonale du Creux-du-Van.

[Prix Binding pour la forêt 2008](#)



© ZVG

Baden | Argovie

La forêt de Baden offre un espace de détente aux citoyen-ne-s. Grâce à une bonne gestion des visiteuses et visiteurs, à la protection des arbres-habitats et à l'extension des peuplements de chênes, la forêt urbaine constitue en outre un espace naturel précieux et apte à faire face aux défis du changement climatique.

[Prix Binding pour la forêt 2005](#)



© Stadtforstamt Baden

Olivone | Tessin

La commune d'Olivone a mis en œuvre de manière conséquente les mesures édictées en faveur de ses forêts et portions de forêts. Ainsi, ces dernières sont utiles à l'agriculture et à l'artisanat, offrent des espaces de détente aux habitant-e-s et préservent le paysage et la nature.

[Prix Binding pour la forêt 2000](#)



© Plan Biodivers

Comment l'Initiative biodiversité aide les forêts

L'Initiative biodiversité demande à la Confédération et aux cantons de mettre à disposition les surfaces, les moyens et les instruments nécessaires pour garantir et renforcer la biodiversité. La nature et le paysage doivent être préservés même en dehors des zones protégées ; et les surfaces doivent être exploitées de manière à garantir la survie des espèces et le bon état des milieux naturels sur le long terme.

L'Initiative biodiversité n'entraîne pas de nouvelles restrictions pour l'économie forestière. La création de réserves forestières supplémentaires a été décidée en 2000 déjà et l'initiative soutiendra la mise en œuvre des objectifs de la politique forestière.

Hormis sur les rares surfaces de réserves, les interventions forestières ne seront pas restreintes. Les forêts claires nécessitent même davantage de coupes de bois. La forêt reste ainsi un important fournisseur de matières premières. L'Initiative biodiversité ne rendra pas nécessaire l'importation de bois supplémentaire.

Pour les propriétaires forestiers, l'Initiative biodiversité représente l'opportunité de recevoir davantage de contributions pour autant qu'ils acceptent une réserve forestière ou s'engagent en faveur de la biodiversité.



Particulièrement riches en espèces, les forêts claires et humides sont rares.

© Plan Biodivers

Pour de plus amples informations

[Message relatif à l'initiative populaire \(2022\)](#) : «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)», chapitre 2.2 «Paysage et culture du bâti»

[Loi fédérale sur les forêts](#)

[La propriété forestière](#), ForêtSuisse
(Association des propriétaires forestiers)

[Connaissances de la forêt suisse par l'inventaire forestier national \(IFN\)](#) Inventaire forestier national

[La forêt suisse souffre des extrêmes climatiques](#), WSL

[Forêt de la biodiversité](#), ForêtSuisse

[Aide-mémoire - La biodiversité en forêt](#)
ForêtSuisse

[Annuaire La forêt et le bois 2023](#)

[Y a-t-il des forêts vierges en Suisse ?](#)

L'Initiative biodiversité

L'initiative populaire fédérale « Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages » (initiative sur la biodiversité) a pour objectif d'éviter la crise de la biodiversité et de mieux garantir la diversité biologique de la Suisse. La Confédération ainsi que les cantons doivent désigner et préserver les objets protégés et garantir les surfaces nécessaires à la biodiversité. Pour cela, les moyens financiers et humains nécessaires doivent être mis à disposition. En outre, l'initiative vise à ce que les valeurs naturelles, les paysages et le patrimoine architectural soient protégés. Ce qui est protégé juridiquement doit également bénéficier d'une protection effective, notamment contre les pertes progressives dues à des interventions importantes. Les objets protégés d'importance nationale ne doivent pas pouvoir être sacrifiés au profit d'intérêts cantonaux particuliers.

Questions et réponses

Est-il vrai qu'en cas d'acceptation de l'initiative, les propriétaires forestiers devront faire face à de nouvelles restrictions et exigences ?

Non, c'est faux. Le texte constitutionnel n'impose pas de telles obligations. Chaque propriétaire forestier décide lui-même comment il veut gérer sa forêt. Les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à la protection de la nature et du paysage sont déjà ancrées dans la loi sur les forêts. En outre, la Confédération, la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC), les propriétaires forestiers (ForêtSuisse) et les associations de pro-

tection de la nature se sont mis d'accord en 2015 sur des objectifs communs de promotion de la biodiversité en forêt. En raison de la mission constitutionnelle donnée à la Confédération et aux cantons de mettre à disposition les moyens et les instruments nécessaires, l'acceptation de l'Initiative biodiversité contribue à la mise en œuvre de ces objectifs de politique forestière.

La surface des réserves forestières va-t-elle encore grandir en cas d'un OUI à l'initiative ?

La Confédération poursuit d'ores et déjà l'objectif de délimiter 10 % de la surface forestière suisse en tant que réserves d'ici 2030. Certains cantons dépassent déjà ces 10 %, montrant ainsi que la démarche est entièrement compatible avec l'économie forestière. En effet, dans la grande majorité des réserves forestières (les réserves forestières spéciales), il est également possible de récolter du bois.

La surface des réserves forestières devrait continuer à augmenter avec l'acceptation de l'initiative. La voie du partenariat avec les propriétaires forestiers s'est avérée fructueuse et doit être poursuivie. L'initiative garantit la mise à disposition des ressources nécessaires à cet effet.